

Règlement spécifique au Challenge Scolaire Boucles de Gayant 2019 – 1,5 km

Art. 20 : Se référer aux articles du règlement des Boucles de Gayant.

Art. 21 : Le Challenge Scolaire – 1,5 km est réservé aux écoles et collèges douaisiens.

Art. 22 : Chaque école primaire ou collège donnera un nom significatif à son équipe.

Art. 23 : Les inscriptions se feront sur liste collective à rendre avant le 10 mai 2019.
L'inscription est gratuite.

Art. 24 : Les dossards pourront être retirés à la Direction des sports dès le lundi 27 mai 2019.

Art. 25 : Deux types de classements seront établis :

- **Classement par points**, sur les cinq premiers de chaque école (par catégories « poussin : 2008/2009 et benjamin : 2006/2007 ») (par addition des places). En cas d'égalité entre deux équipes, c'est le cinquième coureur le mieux classé qui fera gagner son équipe.

CHALLENGE SCOLAIRE (1,5 km)			
Poussins/Ecoles Primaires		Benjamins/Collèges	
1 ^{er}	200 € en Bon d'Achat	1 ^{er}	200 € en Bon d'Achat
2 ^{ème}	100 € en Bon d'Achat	2 ^{ème}	100 € en Bon d'Achat
3 ^{ème}	50 € en Bon d'Achat	3 ^{ème}	50 € en Bon d'Achat

- **Classement de la participation**, par établissement au pourcentage d'élèves de l'école ayant participé : (toutes catégories confondues) : ce classement par équipe sera établi en fonction du nombre de coureurs ayant franchi la ligne d'arrivée (deux classements : un pour les Ecoles Primaires et un autre pour les collèges). Un bon d'achat de 150 € sera remis à l'école et au collège le plus représenté.

Art. 26 : Chaque participant pourra cumuler les récompenses du challenge scolaire avec celles du classement général.